

per autant d'eau qu'il en fallait, mais le ministère a été trop mesquin pour autoriser cette petite dépense. Ainsi donc, à tous les points de vue, il incombe au ministère de construire cette école l'été prochain. Si l'on ne vote pas l'argent soit en ce moment, soit dans les crédits supplémentaires, il s'ensuivra que cette école ne pourra être construite ni logeable avant septembre ou novembre de l'année prochaine et que les enfants perdront dix-huit mois d'école. Que feront-ils pendant ce temps-là? Je demande de nouveau au ministre de reconnaître qu'il ne s'agit pas ici de construire quelque part un quai pour lequel le Gouvernement pourrait dire qu'il n'a pas d'argent. Je demande au Gouvernement d'acquitter une obligation qui incombe au peuple canadien. Cette école doit se construire un jour ou l'autre et l'on ferait aussi bien de la construire maintenant qu'on en a besoin. Pourquoi ces enfants devraient-ils perdre une couple d'années d'école?

L'hon. M. CRERAR: Je crains de ne pouvoir être en mesure de promettre à mon honorable ami que cette école sera reconstruite cette année. De fait, la chose n'est pas prévue dans le budget. Nous avons reçu des requêtes pour la construction d'au moins quatre pensionnats, mais la vérité est que nous n'avons pas cette année l'argent disponible pour cette fin. Nous ferons de notre mieux dans les circonstances énoncées par l'honorable député. Quelques-uns de ces enfants ont déjà été placés dans l'internat d'Ahousaht; d'autres ont été placés dans l'externat d'Ucluelet et l'agence de Cowichan a pris soin de quelques-uns. Nous allons faire de notre mieux pour voir à ce qu'autant que possible ces enfants puissent aller à l'école. Toutefois, tout désireux que je sois de me rendre au désir de mon honorable ami, je regrette de ne pouvoir lui promettre davantage.

En réponse à ses observations d'ordre général sur les externats, je puis lui dire qu'un grand nombre de ces écoles fonctionnent avec beaucoup de succès dans tout le Canada. Je pense que les opinions sont partagées sur la valeur respective de l'externat et du pensionnat. Tous deux ont de chaleureux défenseurs. Pour ma part, l'étude que j'ai pu faire de la question me porte à croire que, dans certains cas, les pensionnats répondent mieux aux besoins de la population indienne que les externats. D'un autre côté, il est également vrai que, dans d'autres cas, l'externat donne de meilleurs résultats. L'avantage de l'externat, là où il peut avoir du succès, c'est que les enfants sont en contact journalier avec leurs parents. Le ministère étudie ce problème. Je reconnais que c'est un problème très difficile à envisager sous tous ses angles.

[M. Neill.]

Telle est la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous avons une certaine somme déterminée pour exécuter notre travail dans toute l'administration des Affaires indiennes et nous nous efforçons de faire de notre mieux avec l'argent que nous avons à notre disposition.

M. NEILL: Au sujet des externats, je fais allusion à cette région particulière, et non pas aux externats en général. Je reconnais que dans les Prairies il peut se faire que les externats donnent satisfaction, mais non pas dans cette agence de la côte ouest où les habitants ne se fixent pas en permanence. On a prétendu qu'il serait avantageux d'avoir un externat parce que cela permettrait aux écoliers d'être en contact avec leurs parents, mais, au contraire, les pensionnats sont préférables parce qu'ils soustraient les enfants à tout contact journalier avec leurs parents. Si vous voulez donner une éducation convenable aux enfants d'Indiens qui n'ont aucune instruction, il vous faut les séparer de leurs parents et les confier à une institution où il y a une discipline régulière, parce que l'Indien n'a aucune notion de discipline. Il dit simplement à son enfant, "Que veux-tu faire?" On fait ce que l'enfant désire, et il n'y a pas la moindre discipline. Les fonctionnaires du ministère ne nieront pas que la discipline du pensionnat donne des résultats beaucoup plus satisfaisants chez ces gens.

Le ministre déclare que le retard apporté à la construction de cette école est peut-être attribuable au fait que l'on ne s'entend pas pour décider si ce sera un externat ou un pensionnat.

L'hon. M. CRERAR: Je parlais de la question en général.

M. NEILL: Je ne compare pas les mérites des externats ou des pensionnats en général; je parle de cet endroit en particulier. Je défie le ministre de me trouver un fonctionnaire de cet endroit qui soit au courant de la situation, et qui n'approuve pas mon attitude sur cette question. Il est fort bien de dire que nous n'avons pas d'argent pour ces choses, mais si nous prenons cette attitude nous manquons à nos engagements. Il n'y a pas à en sortir. Vous parlez de l'Alberta qui manque à ses engagements; vous ne respectez pas votre contrat passé il y a longtemps avec des Indiens ignorants qui ont eu foi en la parole des blancs. Considérons la chose comme nous le ferions pour nos propres enfants. Comment aimerions-nous voir leurs études interrompues pour une période de dix-huit mois. Ne pourrait-on pas utiliser une autre bâtisse. Lorsque la vieille école brûla on continua la classe dans des tentes pour les mois d'été. A tout événe-